

Chronique sur « les socialistes, l'individu... et les personnes dites handicapées ».

Les universitaires, par ailleurs membres de la LCR Philippe Corcuff et Samuel Johsua, exprimant leur point de vue* sur l'enjeu politique que peut constituer « l'individu » au moment où le PS s'est interrogé sur cette question dans le cadre d'un forum intitulé « Les socialistes et l'individu », ont raison au moins sur un point. Même s'ils ne le disent pas ainsi, le poids de l'idéologie néolibérale se fait effectivement sentir sur chacun d'entre nous, y compris sur eux-mêmes, et a fortiori sur toutes les organisations politiques, en particulier lorsqu'elles acceptent le moment venu d'aller au gouvernement.

Raison de plus pour que les socialistes revisitent leur conception sur la place des « individus » dans notre société, sur la relation entre l'individuel et le collectif. Et ce n'est pas nécessairement aller sur le terrain de Nicolas Sarkozy en l'occurrence que de s'intéresser à l'individu, d'autant que liberté individuelle et individualisation ne sont pas de même nature, même s'il est tout à fait prégnant que Nicolas Sarkozy en fait son cheval de bataille.

A fortiori, comme le disent nos deux critiques, quand «... le neocapitalisme excite les besoins individuels de reconnaissance et de créativité, mais en les enfermant dans des bornes marchandes.»

Ainsi, que les socialistes continuent à parler de laïcité plutôt que de « laïcité ouverte » ou de « laïcité positive » et « d'égalité » plutôt que « d'égalité des chances » ou « d'égalité des possibles », mesurant enfin que sous couvert de modernité sémantique l'évolution des formules dissimule souvent une face obscure ou une intention maligne, constitue une excellente nouvelle !

De même la réflexion qui consiste à vouloir créer de nouveaux droits individuels aux côtés de droits collectifs, c'est-à-dire de nouveaux droits sociaux, expression de droits fondamentaux à traduire encore et toujours dans la réalité !

Foin d'arrière-pensées, ce forum a été une réussite, même s'il appelle à des prolongements afin de pousser plus loin la clarification sur un certain nombre d'items.

Mais une autre dérive guette les socialistes que nous sommes par l'emploi de l'expression « la diversité », expression qui fait florès aujourd'hui pour faire référence aux personnes issues de ce que l'on appelait auparavant « les minorités », nouvelle appellation en apparence plus « républicainement correcte » puisqu'elle serait censée éviter les dérives communautaristes, réglant du même coup la question de l'intégration des personnes devenues citoyennes à part entière par la grâce de la sémantique !

Pourtant, Harlem Désir et ses amis de SOS-Racisme ont à la fin des années 80 fort légitimement abandonné -- après en avoir fait la promotion -- le concept du « droit à la différence » au nom de l'égalité des droits, voilà qu'associé à l'individu et non plus à une communauté, ce concept régressif est aujourd'hui ressuscité contre l'égalité elle-même ! Car nous nous méprenons pas, la reconnaissance de « la diversité », c'est-à-dire de « la différence », constitue ipso facto la reconnaissance du « droit à la différence ».

Nous assistons en fait ici à la même confusion mentale qui préside à l'emploi encore aujourd'hui de la formule « personnes handicapées » au lieu de « personnes en situations de handicap ».

Curieusement soit dit en passant, mais est-ce si curieux que cela, à aucun moment le texte du forum sur « Les socialistes et l'individu » n'aborde la question de la situation des personnes « dites handicapées » (j'emploie cette formule à dessein car il n'existe à cette étape aucune autre de satisfaisante qui permette de désigner ces personnes, sauf à revenir aux anciens termes : estropiés, mutilés, paralysés, infirmes, incapables, débiles, etc.).

Plus remarquable encore, nul n'est intervenu à partir du plateau composé de ce forum pour traiter de cette question ! Sauf pour déplorer à la fin d'une intervention sur le droit à l'éducation, les difficultés des enfants

dits handicapés pour être scolarisés à l'école de leur quartier.

Il est vrai que quelques jours auparavant dans l'Hebdo des socialistes consacré à cette question, on pouvait lire, entre autres perles, que « les personnes handicapées constituent une composante de la société » !

Est-ce à dire que le PS qui, accompagnant il y a quelques années les réflexions des chercheurs en sciences sociales à l'échelle internationale, concluait sous l'autorité de son Bureau National en mai 2000 que les personnes dites handicapées étaient en réalité des « personnes en situations de handicap, situations de handicap générés par des obstacles environnementaux -- c'est-à-dire sociaux, culturels, architecturaux, voire réglementaires -- que les personnes ne pouvaient franchir au même titre que tout un chacun en raison de leurs particularités », a aujourd'hui abandonné toute référence à ses propres conclusions d'alors ?

Faut-il rappeler qu'en septembre 2000 le Conseil économique et social, à l'écoute des mêmes réflexions internationales, à l'unanimité adoptait une approche similaire sur le sujet ?

Faut-il rappeler que peu de temps après l'OMS concluait que le handicap « est le produit de l'interaction entre les facteurs personnels et sociaux d'un individu et les facteurs environnementaux » ?

Définition qui loin de définir le handicap comme un synonyme de la déficience le renvoyant à la sphère privée et aux attitudes compassionnelles, considère le handicap « en situations » et souligne la responsabilité de la sphère publique dans la cristallisation des situations de handicap.

Outre que cela ramènerait la pensée du PS aux errements des conceptions les plus éculées encore en vogue au début des années 60, cela lui interdirait de traduire les conséquences qui en découlent et qu'il avait adoptées, à savoir : « il appartient aux pouvoirs publics de mettre en une oeuvre une politique visant à supprimer, ou à défaut réduire et/ou compenser, les situations de handicap afin de favoriser la citoyenneté pleine et entière des personnes concernées ».

Certes, considérer que « les personnes handicapées constituent une composante de la société » permet de justifier qu'elles doivent être représentées au même titre que toute composante dans les instances politiques élues.

Certes, le fait que sur les 2421 conseillers municipaux, adjoints ou maires des 36 plus grandes villes de France, on ne recense que 7 personnes dites handicapées, soit 0,4 % des élus considérés, constitue une performance tout à fait "remarquable" !

Mais peut-on considérer sérieusement que la nécessaire lutte contre les discriminations pour permettre à toute personne, fût-elle dite handicapée, de postuler à un mandat électif si ses compétences sont reconnues, puisse justifier dans nos rangs le maintien contre vents et marées d'une conception communautariste à présent rejetée par tous ?

Ce serait pas ailleurs oublier comme le note Jean-Paul Sartre que l'homme ne se définit que comme « un être en situation », et que la faiblesse du score des élus dits handicapés n'est que la conséquence sociale d'un système d'exploitation de l'homme par l'homme où celui qui est en difficulté pour quelque raison que ce soit se voit renvoyé aux confins de la société.

Et pour la personne dite handicapée, « dans une sorte de no man's land entre l'exclusion et l'inclusion », selon les propos de l'anthropologue Henri Jacques Stiker.

No man's land à connotation d'ailleurs quasi carcérale dans la mesure où la personne dite handicapée n'aurait de choix que de subir -- on a pu le mesurer à plusieurs reprises durant la campagne présidentielle ! -- soit une immense compassion, soit, selon Michel Onfray**, « les mécanismes de déni », de peur, de refus, de mépris, d'oubli » consécutifs au fait que « le handicap c'est, dans un monde où chacun ressemble aux autres tout en croyant sans distinguer, l'émergence d'une altérité radicale, d'une différence irréductible qui questionne l'identité du regardeur, la met mal à l'aise, l'inquiète, l'angoisse. »

Cela étant, si ce « questionnement de l'identité » n'est pas faux en soi, il reste que de ne considérer dans le handicap que l'altérité conduit le philosophe à être en difficulté pour répondre à la question « Comment considérez-vous cette société qui est contrainte de légiférer pour accompagner certains de ses concitoyens ? ».

En effet, Michel Onfray répond « Le problème est de légiférer ou de gouverner pour les minorités en soumettant les majorités aux exigences de la minorité. C'est une véritable question : celle de la République, de la chose publique ; que faire des parties, surtout les parties minoritaires, quand on a une conception majoritaire de la chose publique ? Soit la République intégrationniste nie les différences, ce qui est l'actuel fonctionnement de notre République ; soit le communautarisme menace et l'on gouverne au coup par coup en fonction de l'intérêt électoral et de la puissance médiatique des groupes de pressions. »

Tous ceux qui agissent dans le mouvement associatif dit handicapé, ou plus largement des personnes en difficultés, pour favoriser l'intégration scolaire, professionnelle, ou tout simplement sociale, des personnes en marge savent bien qu'il faut mettre en avant tous les facteurs de ressemblance en termes de capacités et de compétences plutôt que de différenciation perçus le plus souvent comme négatifs pour sortir les personnes du cercle diabolique dans lequel les accidents de la vie les ont rejetées et vis-à-vis desquelles « le regard de l'autre » contribue à les y maintenir.

Il ne s'agit pas en l'occurrence de nier les différences considérées de manière générale comme handicapantes mais seulement de ne pas les laisser occulter les qualités réelles et les potentialités sous-jacentes susceptibles de permettre l'intégration recherchée.

Si on veut bien y réfléchir, ce raisonnement peut s'imposer pour tout un chacun, et dès lors, il ne s'agit que du respect que la République confère en principe à tous ses citoyens !

Ira-t-on dans ces conditions demain jusqu'à considérer que les personnes dites handicapées relèvent elles aussi de la « diversité » ?

Comme le souligne fort justement l'essayiste Caroline Fourest***, si le terme « diversité » devait être intégré, selon la volonté de Nicolas Sarkozy, dans le préambule de la Constitution, nous nous éloignerions « fondamentalement de l'héritage de la Révolution française pour nous rapprocher d'une conception plus anglo-saxonne, plus différentialiste et plus communautariste. » L'essayiste considérant même que la clé de cette volonté Sarkozyenne est à rechercher dans « la mise en place de statistiques ethniques, dites de la diversité » que « au nom de l'égalité, le Conseil constitutionnel a récemment invalidé » en n'acceptant pas « l'article 63 des lois Hortefeux ».

En matière de handicap, les conceptions Sarkozyenne procèdent des mêmes principes : «... Relever ce défi du handicap est pour nous une priorité, car c'est donner un sens à un principe simple, celui de l'égalité des chances. Respecter les personnes handicapées exige tout autre chose que de la compassion. Cela exige de vous considérer comme n'importe quel citoyen qui a le droit de réussir sa vie. Et si la vie vous impose un handicap quel qu'il soit et que vous faites les efforts pour le surmonter, notre devoir c'est de vous donner davantage qu'à d'autres... Il y a beaucoup de gens dans notre société qui exigent le droit à la solidarité. Et de mon point de vue, il y en a qui le mérite plus que d'autres. Et bien souvent, ils se plaignent moins que les autres. Et ceux qui se plaignent moins que les autres et le méritent plus que les autres c'est le monde du handicap... Je voudrais que vous compreniez que, de notre point de vue, ce n'est pas simplement une question de générosité, c'est la reconnaissance que la vie ne fait pas toujours de cadeaux et que ceux à qui on n'a pas fait de cadeau, nous, on doit les aider... ».

À l'évidence, le triptyque républicain Liberté (en termes de refus de toutes les oppressions), Égalité (en termes de droits), Fraternité (en termes de solidarité), est en train d'évoluer vers un triptyque néolibéral, Individu, Mérite, Diversité, (en termes d'individualisation, de hiérarchisation, et de sélection).

Non seulement la République est remise en cause mais l'ensemble des fondements éthiques de l'État le sont également dans ce qu'il a de plus social au travers de l'organisation de la responsabilité collective et sociale des citoyens, c'est-à-dire de la Solidarité.

Concrétisée au travers de notre système de Protection sociale, ce n'est pas seulement au nom d'un souci de bonne gestion que les principales attaques contre celle-ci sont concentrées sur son coût, au point de lui avoir trouvé un synonyme à la fin des 30 glorieuses avec l'expression « État providence ».

Comme si l'avènement des premières formes concrètes de solidarité collective n'était pas la traduction des résistances organisées contre un système profondément inégalitaire.

Il est évident que la classe dominante utilise toutes les ressources de la sémantique, a fortiori aujourd'hui où l'instruction, la culture, et les médias se sont développés, pour tenter de faire accepter dans un monde où la concurrence doit impérativement être « libre et non faussée » les remises en cause des progrès sociaux que l'on croyait pérennes, a fortiori s'ils constituent des freins à l'enrichissement du capital. Si la protection sociale relève de la Providence, fût-elle d'État, admettre que les remboursements puissent diminuer devient une éventualité tolérable.

Si parler de minorités peut apparaître discriminatoire, utiliser un vocable aux accents de modernité comme « la diversité » devient un enrichissement mettant fin à l'uniformité.

Si la remise en cause des acquis sociaux peut susciter des contestations, préférer un vocable aux accents de progrès comme « la réforme », indépendamment du caractère de son contenu, devient une nécessité.

Et puisque la solidarité devient un luxe trop coûteux, lui substituer la notion de « cohésion sociale », devient un impératif !

Ainsi va le néolibéralisme, suivi à distance par le social libéralisme !

Il est temps à présent de réagir plus fortement, et puisque le forum « Les socialistes et l'individu » l'a partiellement permis, tout n'est pas encore joué au royaume des socialistes ! Même si le 4 février risque de rester un jour sombre pour le socialisme.

* Le Monde, 24 janvier 2008.

** Revue de l'Apajh, mars 2006.

*** Le Monde, 18 janvier 2008.

Vincent Assante.

Membre du Conseil National du PS.

3 février 2008.